



# VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des ressources humaines

Arrêté n° 01655-2025/VR/DRH/DEC du 10 mars 2025, déclarant infructueux l'examen de la certification complémentaire dans le secteur des arts, option danse

## LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés du 27 septembre 2005 et du 30 novembre 2009 ;
- VU l'arrêté n° 7198-2024/VR/DRH/DEC du 24 septembre 2024 fixant les modalités d'organisation de la session d'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires au titre de l'année 2025 ;
- VU le procès-verbal de délibération de l'examen de la certification complémentaire, session 2025, dans le secteur des arts option danse daté du 6 mars 2025 ;

## ARRÊTE

- Article 1** L'examen de la certification complémentaire dans le secteur des arts, option danse est déclaré infructueux.
- Article 2** Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 10 mars 2025

Le vice-recteur  
de la Polynésie française

Thierry TERRET

